

La greffe des arbres fruitiers

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

Objectifs

■ Appréhender le fonctionnement des végétaux ligneux. ■ Comprendre les principes de la greffe et maîtriser le geste professionnel. ■ Savoir entretenir les sujets greffés.

Contenu

- Généralités sur le greffage (cambium, compatibilités entre espèces).
- Période de greffage (mouvements de sève, différentes techniques selon la période et l'espèce).
- Préparation des sujets à greffer.
- Greffons (Savoir prélever, conserver et protéger ses greffons).
- Greffage au printemps (préparation du porte-greffe, greffes de bois, greffes de bourgeon, protocole d'exécution).
- Entretien des greffes (soin - taille).
- Diagnostic des échecs.

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 05/04/2022

Tarifs

Adhérent 175€

Non adhérent 175€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Autres fonds de financements nous

contacter

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Accessibilité

PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

05 avr 2022

30250 Sommières

Sylvie Dupard, Le Filon Vert

09:00 - 17:00 (7hrs)

Co-organisateur(s)



Partenaire(s)



Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __
